



19 mai 2008
N° 595

LA LETTRE DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettrededeleducation.fr

L'ACTUALITÉ

Xavier Darcos reporte à l'été la réforme du lycée

Xavier Darcos prend son temps. Le ministre de l'éducation nationale a ainsi reporté l'annonce de la réforme tant attendue du lycée de la fin mai « au plus tard au 10 juillet ». A cette date, le ministre de l'éducation nationale désignera une personnalité « pas forcément de droite », dont la mission sera de mener à bien la réforme, pour application à la rentrée 2009. Avant d'engager le processus, Xavier Darcos tenait à désamorcer le mouvement lycéen sur les suppressions de postes dans l'éducation nationale : c'est chose faite depuis sa rencontre le 9 mai avec les organisations lycéennes (UNL, FIDL). Si Xavier Darcos hésite encore sur la stratégie à adopter, il a déjà tracé trois grands axes de débat (voir La Lettre n° 590) : le futur lycée, doté d'horaires allégés, laissera davantage les élèves travailler en autonomie. Les emplois du temps devraient ainsi alterner cours et « moments d'étude », notamment en classe de terminale. Le ministre serait aussi séduit par l'idée de « rempla-

Announced comme l'un des principaux chantiers du printemps, la réforme du lycée se fait attendre. Xavier Darcos a fixé la date du 10 juillet pour faire ses premières annonces et lancer une mission d'exploration pendant les grandes vacances.

cer le redoublement par des compléments d'enseignement», en offrant « systématiquement du soutien à ceux qui en ont besoin ». Cette mesure permettrait une économie d'environ 12 500 postes, selon Philippe Meirieu, auteur d'un rapport sur la question en 1998 pour le ministre Claude Allègre. Enfin, il envisage un « lycée à la carte », offrant une plus grande « modularisation » des parcours. Dans son projet, Xavier Darcos reprend

nombre de propositions du rapport Meirieu de 1998, ce qui le place paradoxalement du côté des pédagogues, qu'il n'a cessé d'attaquer ces dernières semaines (réforme des programmes du primaire), et lui vaut les foudres de ses meilleurs soutiens de droite. « On risque d'avoir une situation très étrange où Xavier Darcos va tenter de promouvoir une réforme où la gauche elle-même n'est pas passée du temps d'Allègre », analyse Philippe Meirieu. La manœuvre semble à haut risque pour le ministre, dont toutes les annonces risquent d'être lues comme un habillage des réductions budgétaires actuelles, et rend difficile son soutien par les syndicats, même les plus progressistes. En annonçant la mise en place d'un « dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée » dès la rentrée 2008, le ministre a lancé la phase test de son projet. Proposé dans les 200 lycées généraux et professionnels « qui rencontrent les plus grandes difficultés » (dont les 30 visés par le plan banlieues et ceux classés ambition-réussite), il s'agira d'« un soutien personnalisé » assuré par 1 500 assistants d'éducation, des étudiants de master (2 000, selon les organisations lycéennes) et des enseignants rémunérés en heures supplémentaires.

LE POINT AVEC ...

Rémi Boyer*

« Il faudrait créer de vraies cellules de mobilité professionnelle pour les enseignants »

La mobilité professionnelle des enseignants fait l'objet de nombreuses discussions entre la réforme de la fonction publique et la réflexion sur l'évolution du métier d'enseignant... Le dispositif de seconde carrière existe pourtant déjà depuis 2003 pour favoriser cette mobilité. Quel bilan en faites-vous ?

Le dispositif seconde carrière a été une manière, par la loi sur les retraites de 2003, de faire accepter aux enseignants le principe de 40 années de cotisation au lieu de 37,5. Or,

* Rémi Boyer, agrégé de géographie, est le président-fondateur de l'Association d'aide à la mobilité professionnelle, Aidoprofs.

si celle-ci a été mise en place rapidement, la seconde carrière peine. L'an dernier, sur les cinquante

postes mis à disposition par d'autres administrations, seulement cinq ont été pourvus par des enseignants. Cette année, une quarantaine de postes sont offerts... Au regard des 300 000 enseignants potentiellement concernés par le dispositif [ayant plus de 15 ans d'ancienneté], c'est peu.

Comment expliquez-vous cet échec ?

Je ne parlerais pas d'échec mais d'une méconnaissance aujourd'hui de la part des autres structures, publiques et aussi privées, de ce qu'est réellement le métier d'enseignant. La raison est simple, c'est que le ministère de l'éducation nationale ne dispose d'aucun référentiel détaillé du métier de professeur. Tant que le ministère ne disposera pas d'un tel outil, les compétences des ensei- ■■■

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Nicolas Sarkozy annonce une loi sur le service minimum à l'école

Un projet de loi instituant un service minimum d'accueil à l'école et imposant aux enseignants grévistes de se déclarer 48 heures à l'avance sera soumis au Parlement avant l'été, a annoncé Nicolas Sarkozy jeudi dernier. Le président de la République a fait cette annonce alors que plus de la moitié des enseignants du primaire étaient en grève le 15 mai contre la politique éducative de son gouvernement (voir p. 3). Durant cette journée, seules 2 837 parmi les 22 500 communes disposant d'une école primaire avaient mis en place un « service minimum » d'accueil des en- ■■■

L'ACTUALITÉ

■■■ fants, comme le leur proposait le ministre de l'éducation nationale (voir La Lettre n° 594). Nicolas Sarkozy s'est défendu d'attaquer le droit de grève des enseignants du primaire. « Je respecte le droit de grève, mais ces grèves posent un problème d'équité pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants. Le service minimum fait donc partie du service public d'éducation », a tranché le président.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les inspecteurs d'académie restent sans consignes pour réaffecter les heures du samedi matin

Si elle est actée (voir La Lettre n° 585), la suppression du samedi matin ne va pas sans poser pro-

blèmes dans sa mise en œuvre prévue pour la rentrée prochaine. Le décret validant le dispositif et celui réorganisant le service enseignant ainsi que la circulaire d'application qui devait notamment préciser la répartition des 60 heures attribuées à des actions directes en dehors du temps de classe auprès des élèves (voir La Lettre n° 588) n'ont toujours pas été publiés, se plaignent les syndicats signataires du relevé de conclusions. Ce « grain de poussière technique » est le signe pour le SNUipp (FSU) « d'une impréparation inquiétante », alors que IA et IEN n'ont plus que quelques semaines pour arrêter et valider les organisations dans les écoles. « En l'absence de texte officiel, certains inspecteurs d'académie essaient de prendre des libertés et de court-circuiter ce qui a été conclu dans le cadre du protocole – en ne prévoyant pas, par exemple,

d'heures de préparation des 60 heures d'aide individualisée, ou en essayant d'harmoniser le dispositif sur tout le département alors qu'il relève du libre choix du conseil des maîtres de chaque école, ou encore en essayant de récupérer des heures pour la formation des P1-P2 », déplore Stéphanie Valmaggia, du SE-UNSA. Pour échapper à ces écueils, le SE comme le SNUipp proposent un accompagnement local des équipes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Loi LRU : plusieurs universités peinent à se doter d'un président

La bataille électorale est rude sur certains campus. Alors que la majorité des nouveaux conseils d'administration (CA) ont validé leur président (40 universités) ou élu un nouveau président (12 universités), une poignée d'universités peine encore à se mettre d'accord sur une personnalité. Ainsi, à Paris-X-Nanterre, l'absence de majorité claire aux élections du conseil d'administration a poussé trois candidats à se présenter, aucun n'obtenant la majorité des voix requises. Dans d'autres établissements comme Montpellier-II ou Clermont-II, c'est la validation du président en place qui est bloquée du fait du refus par le CA, tout juste élu, de la liste des personnalités qualifiées proposée par le président en place. C'est ainsi que Nadine Lavignotte, à la tête de Clermont-II, a choisi de démissionner début mai suite au double rejet de sa liste. Selon elle, « le vote contre la liste des personnalités extérieures était un prétexte et une position de principe », notamment contre la loi LRU. Les élus les plus réticents à la réforme universitaire se sont en effet saisis de cette disposition pour préserver le poids qu'ils ont acquis dans les CA. L'arrivée de personnalités extérieures choisies par le président modifiant, selon eux, l'équilibre des forces apparu lors des élections. Pour Jean Fabbri, secrétaire général du Snesup (FSU) et opposant déclaré à la loi LRU, « les blocages des personnalités extérieures ne se font pas sur le choix des personnes mais parce que c'est souvent le seul moyen de préserver la légitimité des élections ».

PERSONNELS

Xavier Darcos rêve d'un programme d'échange européen pour les profs

Le 7 mai, Xavier Darcos a évoqué lors d'un forum à Lille consacré à l'Europe, l'idée d'un « Erasmus » pour les professeurs volontaires. Géré par la Commission européenne, Erasmus permet chaque année à 22 000 étudiants français d'étudier à l'étranger. Chose moins connue, il permet aussi aux enseignants-chercheurs d'aller séjourner à l'étranger... Le ministre souhaite donc s'inspirer de ce modèle pour favoriser la mobilité des enseignants et leur donner une sorte de « respiration » dans leur carrière: « Cela leur redonnerait peut-être de l'intérêt dans leur métier. » Reste que cette mobilité est d'ores et déjà possible. Un

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ gnants continueront à souffrir d'un manque de visibilité vis-à-vis de celles des autres fonctionnaires. De fait, pour les autres secteurs publics, l'enseignant ne sait qu'enseigner, point. Tout ce qu'il réalise à côté – le développement de projets pédagogiques, et donc l'animation d'une équipe, la gestion de conflits, sa réactivité, sa créativité, son esprit de synthèse ou encore sa qualité rédactionnelle et d'écoute – constitue autant de savoir-faire et de savoir-être totalement ignorés. L'idée de notre association [Aidoprofs] est ainsi de montrer que l'enseignant a des compétences transférables et de lui indiquer où les enseignants réussissent: l'édition, la documentation, l'animation, la communication, la direction de structures ou encore la création d'entreprise. Depuis notre création en juillet 2006, nous avons accueilli à distance près de 750 professeurs, réalisé plus de 300 pré-bilans de carrière, accompagné 30 projets, et 13 professeurs ont réussi à ce jour la mobilité souhaitée. De son côté, la MISECA (mission seconde carrière) du ministère compte moins de réussites, alors que vingt-six académies sont mobilisées...

Est-ce dû à un défaut de moyens ?

Effectivement, en 2008, le financement du dispositif seconde carrière manque, et ne représente qu'un demi-poste par académie. Clairement, ce dispositif ne constitue pas une priorité. Cela tient aussi à la méthode suivie par le ministère: les reconversions sont gérées aujourd'hui par les cellules de ressources humaines des rectorats, composées uniquement d'administratifs alors que des professeurs expérimentés seraient mieux à même de cerner les compétences de leurs collègues. En outre, ces services gèrent avant tout la difficulté et l'aide au retour en classe du professeur. Les enseignants qui s'adressent à eux ont donc l'impression d'avoir failli à leur mission, de « déranger ».

Leur projet de mobilité est accueilli comme si c'était la dernière solution à prendre, après le congé maladie ou l'occupation thérapeutique. Il faudrait donc créer des cellules de mobilité professionnelle distinctes qui soient de véritables dispositifs d'anticipation et d'accompagnement au projet, quel qu'il soit. Car le public des élèves a changé et les enseignants de la nouvelle génération aussi: être professeur n'est plus aujourd'hui le métier d'une vie.

Le projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique (voir La Lettre n° 592) peut-il faire évoluer la situation ?

Il s'agit d'un texte important, car il va véritablement déverrouiller la mobilité de carrière entre les trois fonctions publiques et permettre ainsi d'aller « voir ailleurs ». La création d'un pécule de départ, vécue par les syndicats comme une cassure du statut, est intéressante pour quelqu'un qui a enseigné longtemps ou pense s'être trompé de voie. Percevoir l'équivalent d'un an de salaire peut le décider à se lancer dans la création de son entreprise. Cette mesure ouvre de nouvelles perspectives, mais elle doit s'appliquer sur la base du volontariat. Le droit à l'intégration des détachés dans les quatre ans sur leur lieu de détachement est aussi très important. Cela multiplierait les opportunités de secondes carrières. Reste à savoir si l'Etat en aura les moyens. Enfin, le droit à un préavis de trois mois, contre lequel l'administration ne pourra plus s'opposer à la mobilité demandée par un agent, pourrait changer la donne. A un détail près: il exclut le cas « des nécessités de service » qui pourrait écarter les enseignants du dispositif, en raison du carcan que constitue le calendrier scolaire, puisque l'administration les empêche - en général - de quitter leurs élèves en cours d'année.